

Subvention exceptionnelle à l'Association «Equipe de France de la Boulangerie»

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Les boulangers du Doubs et de la Région ont décidé de lancer une opération humanitaire en faveur de la population de Sarajevo (Bosnie). Un camion chargé de farine, sucre et riz sera acheminé fin janvier 1993 à Split (Croatie) par une entreprise de transport local sous l'égide de l'Association «Equipe de France de la Boulangerie» et ensuite par convoi protégé jusqu'à Sarajevo.

Le coût du transport s'élève à environ 15 000 F.

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer à l'Association «Equipe de France de la Boulangerie» une subvention de 6 000 F pour couvrir en partie les frais de cette mission humanitaire.

La somme serait prélevée sur les crédits inscrits au BP 1992 compte 940.32.691.400 alimenté par un transfert de 6 000 F provenant du compte 940.32.635 code service 00400.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : L'Equipe de France de la Boulangerie est animée par M. MESNIER, boulanger bien connu de la place. Ce sont quelques boulangers de l'hexagone qui lancent des opérations humanitaires. Ils nous avaient proposé d'aller en Somalie. On n'a pas pu répondre à leur sollicitation, c'était très difficile et ils se proposent ici d'aller à Sarajevo. Ce sont des boulangers qui se relaient pour fabriquer du pain gracieusement. Nous vous proposons donc de voter ce soir une subvention pour couvrir en partie les frais d'acheminement de denrées alimentaires, en espérant que les autres collectivités feront de même.

Mme FOLSCHWEILLER : Monsieur le Maire, en l'absence de règlement politique des conflits en ex-Yougoslavie, nombreux sont ceux qui souhaitent apporter un peu d'humanité aux populations victimes d'une guerre qui nous fait honte. Il me semble difficile pour la Ville de ne pas adopter une attitude commune et concertée vis-à-vis de différentes initiatives humanitaires. Et je m'explique en vous lisant un courrier que vous avez adressé le 20 novembre 1992 à la Délégation Régionale de Médecins du Monde et que l'on m'a transmis : «Par courrier en date du 17 novembre courant, vous sollicitez la prise en charge par la Ville de Besançon des frais de transport d'un convoi humanitaire à destination des camps de réfugiés en Croatie. Vous m'indiquez que le camion de 22 tonnes sera chargé de produits alimentaires de base et de produits d'hygiène récoltés auprès de particuliers et achetés grâce aux dons des entreprises et du Conseil Général. Le transport sera assuré par DANZAS Besançon entre le 9 et le 13 décembre 1992 moyennant le versement de 15 000 F. Malgré l'intérêt hautement humanitaire de cette opération, je suis au regret de vous faire savoir que la Ville de Besançon ne pourra donner une suite favorable à votre demande de subvention. En effet, il ne nous est pas possible d'acquiescer faute de moyens financiers suffisants et appropriés à toutes demandes non programmées et ne répondant pas aux objectifs fixés en matière d'aide et de coopération avec un pays étranger. Pour votre information, je vous signale que nous avons déjà été sollicités à plusieurs reprises sur des opérations ponctuelles en raison d'événements majeurs telle que la guerre dans l'ex-Yougoslavie et que la position de la Ville de Besançon a été la même. J'espère cependant que vous parviendrez à trouver rapidement les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de ce convoi, je vous prie, etc.». Alors j'aimerais que soit réparée cette différence de traitement qui est faite pour différentes initiatives humanitaires. Je n'ai absolument rien contre les boulangers surtout quand ils font du bon pain. Je n'ai rien non plus contre les associations humanitaires, au contraire je crois que c'est là leurs objectifs, elles ont une capacité reconnue et une expérience qu'il nous faut soutenir. J'aimerais que soit mis aux voix le vœu d'une réponse similaire et cohérente vis-à-vis de ces deux demandes. A vous Monsieur le Maire de voir s'il faut partager la subvention allouée aux boulangers en deux, ou donner la même à Médecins du Monde, mais je pense qu'il faut réparer cette erreur.

Mme BULTOT : Je m'associe pleinement aux propos qui viennent d'être développés par Michèle FOLSCHWEILLER. Chacun et chacune d'entre nous connaît l'importance et la qualité des services rendus par Médecins du Monde non pas de façon épisodique mais de façon constante, régulière et indépendante des pouvoirs en place. Le rôle éminemment humanitaire de Médecins du Monde n'est plus

à démontrer. Je m'étonne donc Monsieur le Maire que vous ayez pu écrire un tel courrier et opposer une fin de non-recevoir à la demande de subvention exceptionnelle de Médecins du Monde. Bien entendu, la Ville de Besançon ne peut pas honorer toutes les demandes qui lui sont faites mais je pense que toutes les actions à caractère humanitaire doivent être prioritaires. Les Alternatifs refusent de choisir dans un tel cas. Notre devoir d'ingérence est de permettre que se multiplient de telles initiatives pour venir en aide à une population civile qui souffre le martyre. Nous sommes des citoyens, des élus qui n'admettent pas que soient bafouées les valeurs premières de notre civilisation, que la dignité humaine, les droits de l'homme et de l'enfant soient méprisés avec autant de violence, de cynisme, de fanatisme dans un engrenage de misère, de souffrance et de barbarie. Nous nous élevons contre l'odieuse doctrine de purification ethnique qui ravive un passé encore récent que nous pensions à jamais révolu. C'est pourquoi nous sommes, l'AREV, cosignataire de la motion qui vous a été lue par Michèle FOLSCHWEILLER, et nous demandons donc de soumettre cette motion aux voix du Conseil Municipal.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est vraiment très facile de se faire l'avocat d'une association qui a sollicité l'accord de la Ville. Moi je veux bien venir en aide à Médecins du Monde qu'on a déjà d'ailleurs aidé l'an dernier. Je suis parfaitement d'accord mais il faudra répondre positivement à toutes les demandes que nous avons. Quant au chapitre sur la guerre, nous sommes tous d'accord pour déplorer ce qui se passe là-bas mais le problème n'est pas là. Il est simplement question aujourd'hui de répondre à l'initiative d'une équipe de la boulangerie avec laquelle nous avons été en contact il y a six mois pour la Somalie, qui nous a présenté une nouvelle demande qui m'a été transmise par le Service des Relations Extérieures. J'ai pensé qu'il était logique d'accorder une subvention à cette équipe. Maintenant, je peux revoir la demande de Médecins du Monde. Je vous en soumettrai encore d'autres car nous sommes très sollicités. En matière de jumelages, nous recevons de tous les coins de l'Afrique, des courriers sollicitant notre aide. Malheureusement je suis tenu quand même de dire qu'on ne peut pas se disperser ; c'est pourquoi il y a de temps à autre des réponses négatives qui parviennent malheureusement à ces associations humanitaires. Nous reverrons donc la demande de Médecins du Monde qui était partie sur Sarajevo, il y a déjà quelque temps de cela ; Mme FOLSCHWEILLER me précise qu'ils y sont en ce moment.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, on ne peut pas évoquer ce soir Sarajevo sans penser encore à autre chose qu'à l'aide humanitaire. Nous savons tous le rôle que joue l'aide humanitaire, mais force est de constater aujourd'hui, au jour présent que l'aide humanitaire ne peut même plus être acheminée à Sarajevo. Tout le monde sait ici que c'est une ville complètement bouclée et encerclée par les Serbes. Je parlais au pied levé Monsieur le Maire, mais il ne serait pas inutile me semble-t-il que le Conseil Municipal s'alarme de cette situation dramatique de Sarajevo et par une motion à écrire d'ici la fin de la séance, encourage tous ceux et notamment les initiatives européennes qui pourraient aller dans le sens d'une plus grande fermeté sur cette question. C'est une idée que je vous livre mais tout de même le vrai problème sur Sarajevo est bien là aujourd'hui. Est-ce qu'on peut apporter sa contribution ou pas à la conscience nationale sur cette question ? Je n'en sais rien, mais c'est tout de même important de le dire en cette minute car que peut-il arriver dans les jours qui viennent ? Il se peut que les 3 ou 4 000 personnes qui restent encore à Sarajevo soient totalement isolées... Voilà ma suggestion ; peut-on être utile là ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce n'est pas un problème qui va se résoudre ni ce soir, ni par une motion du Conseil Municipal. C'est vrai que le cas de Sarajevo est particulièrement préoccupant. Faut-il une ingérence plus qu'humanitaire ? Si vous voulez préparer d'ici la fin de la séance une motion, je la soumettrai au Conseil Municipal.

M. BAS : Monsieur le Maire, j'aimerais juste revenir un tout petit instant sur le problème évoqué par Mme FOLSCHWEILLER. Je crois qu'il est intéressant sur le principe. J'aimerais que vous nous disiez ce qui fait que la demande de l'Equipe de France de Boulangerie arrive jusqu'ici en séance du Conseil et que celle de Médecins du Monde est rejetée plus en amont. Est-ce qu'il existe un certain nombre de critères qui font qu'une demande d'aide, de subvention, de participation, de parrainage ou autre fait l'objet d'une discussion en Conseil ? Je pense que c'est une question de principe ou de méthodologie et il serait intéressant de fixer peut-être les règles du jeu.

M. RUEFF : Il y a un certain nombre de ces demandes qui sont examinées dans les commissions qui en acceptent certaines, en rejettent d'autres. Celles qui arrivent en Conseil Municipal sont celles qui sont retenues par la commission et qui engagent financièrement la Ville

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : La demande de la boulangerie émane justement de la commission que préside Paulette GUINCHARD-KUNSTLER qui avait eu des contacts depuis longtemps avec M. MESNIER et la boulangerie.

Mme VIEILLE-MARCHISET : Quand la demande de subvention de Médecins du Monde est arrivée, il n'y avait plus dans les différents crédits destinés aux associations, de crédits disponibles. Il ne faut pas oublier par ailleurs que Médecins du Monde a obtenu l'an dernier en fin d'année, une subvention pour une action humanitaire.

Nous avons beaucoup de demandes et des crédits limités, et même s'il s'agit de priorités, j'en suis parfaitement convaincue, il nous faut malheureusement choisir.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.